

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : kim-beauvais-sauve-cssmi-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/0e804a4b3acc926054333ac5>

Date d'obtention : 2025-09-04 16:14:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

du moment qu'il y a un signalement, une prise en charge est de mise. Faire collaborer les élèves impliqués (victime ou témoins) d'évènement sur les réseaux sociaux et remplir la grille d'intervention de la trousse. Selon l'ampleur, faire une intervention avec le jeune en question et les parents, ou se référer au policier sociocommunautaire pour tout signalement.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est très important de ne jamais voir les photos, de ne pas intervenir n'importe comment, suivre la méthode sexto à la lettre, la grille d'intervention

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

faire parler le jeune afin de remplir la grille de la trousse sexto et de l'assurer que ses intérêts sont pris en compte.. Aussi, expliquer attentivement aux jeunes que nous n'avons pas besoin de voir les images, les policiers géreront cette partie.